

P R O C È S - V E R B A L

Procès-verbal de la première rencontre du comité de vigilance du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Étienne-des-Grès de l'année 2010, tenue à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, 400, boul. de la Gabelle, entrée # 2, Saint-Étienne-des-Grès, le 17 mars 2010 à 19 h.

Sont présents : M. André Garant – MRC Maskinongé
M. Jean-Yves Guimond – Collecte Pro
M. Robert Landry – Maire de Saint-Étienne-des-Grès
M. Pierre Milette – Citoyen
M. Réal Pellerin – Citoyen
M. Daniel Pépin – Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie
M. Patrick Simard – Conseil régional de l'environnement Mauricie

1. MOT DE BIENVENUE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Formant quorum, le président, M. Jean-Yves Guimond, souhaite la bienvenue aux membres du comité de vigilance et les remercie de leur présence.

M. Jean-Yves Guimond souligne la présence d'un nouveau membre du Comité de vigilance, M. André Garant, qui représente la MRC de Maskinongé. Il invite par la suite les membres à se présenter à tour de rôle.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Guimond fait la lecture à voix haute de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Robert Landry et appuyé par M. Pierre Milette d'adopter l'ordre du jour proposé en laissant le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour se lit comme suit :

- 1. Mot de bienvenue et vérification du quorum;*
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;*
- 3. Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre du 30 septembre 2009;*
- 4. Suivi du procès-verbal du 30 septembre 2009;*
- 5. Dossier Odotech;*

6. *Rapport du MDDEP (TAGA) sur l'échantillonnage de l'air;*
7. *Captation des biogaz dans les vieilles cellules;*
8. *Suivi de l'arrivée des matières résiduelles au lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès;*
9. *Suivi environnemental du lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès;*
10. *Articles parus dans Le Stéphanois;*
11. *Varia;*
12. *Date et lieu de la prochaine réunion;*
13. *Levée de la réunion.*

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 30 SEPTEMBRE 2009

M. Guimond invite les membres à prendre connaissance du procès-verbal de la rencontre 30 septembre 2009 et à lui faire part de leurs commentaires.

M. Daniel Pépin demande à ce que l'on modifie la 3^e phrase du 2^e paragraphe du point 8 pour que la phrase se lise comme suit : « Cependant, puisqu'en 2007 **et 2008**, 45 000 tonnes de moins »

Suite à la modification apportée, M. Réal Pellerin, appuyé de M. Robert Landry, propose que le procès-verbal du 30 septembre 2009 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité.

4. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 30 SEPTEMBRE 2009

M. Jean-Yves Guimond demande si les montants accumulés dans le fonds pour la fermeture des cellules pourraient être utilisés pour capter les biogaz dans les vieilles cellules. M. Pépin mentionne les montants versés dans ce fonds sont calculés pour la fermeture des cellules neuves seulement.

M. Robert Landry demande à M. Daniel Pépin si des coups de feu sont encore utilisés pour éloigner les goélands. M. Pépin fera les vérifications nécessaires.

5. DOSSIER ODOTECH

La rencontre pour le dépôt du rapport final de l'étude sur les mauvaises odeurs réalisée par la firme Odotech a eu lieu en février 2010. La principale conclusion de ce rapport est que les biogaz, la pression atmosphérique et le vent sont responsables des épisodes de mauvaises odeurs.

La RGMRM embauchera une firme qui, à l'aide d'un détecteur, localisera et cartographiera les sources d'émanation de biogaz. Ces travaux devraient être réalisés 4 fois par année au début puis la fréquence serait par la suite ajustée suite à l'analyse des résultats obtenus.

M. Pépin souligne qu'une station de pompage du lixiviat est présentement défectueuse. Selon lui, cette défectuosité a une influence sur l'émanation de biogaz. Le coût des travaux nécessaires à la correction de cette problématique est estimé entre 200 000 \$ et 300 000 \$. Ces travaux devraient durer un mois et provoquer des épisodes de mauvaises odeurs.

M. Daniel Pépin souligne qu'un expert du MDDEP lui a mentionné que, de façon incontournable, environ 25 % des biogaz qui émanent d'un site d'enfouissement ne seront jamais captés.

M. Pépin mentionne que le comité chargé de réaliser les observations d'odeurs dans le cadre de l'étude d'Odotech restera formé et la RGMRM continuera d'informer les membres de l'avancement du dossier des odeurs.

Le rapport final de l'étude réalisée par Odotech sera transmis au secrétaire, M. Patrick Simard, qui s'occupera de le transmettre à tous les membres du comité de vigilance.

6. RAPPORT DU MDDEP (TAGA) SUR L'ÉCHANTILLONNAGE DE L'AIR

M. Pépin mentionne que la RGMRM a reçu le rapport d'analyse des échantillonnages d'air ambiant effectués par le laboratoire mobile du MDDEP, le TAGA, aux alentours du lieu d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès. L'échantillonnage a eu lieu le 14 juillet 2009 et du 22 au 25 septembre 2009.

Paradoxalement, ce rapport mentionne que les odeurs perçues à l'extérieur du lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès sont principalement des odeurs de déchets frais. Ces odeurs, qualifiées d'imperceptibles à modérées, sont rarement des odeurs de biogaz. Il souligne également qu'aucun dépassement des différentes normes en vigueur au Québec n'a été constaté durant la période d'échantillonnage.

M. Pépin fera parvenir au secrétaire, M. Patrick Simard, une copie du fichier électronique de ce rapport pour qu'il puisse le transmettre à tous les membres du comité de vigilance.

Afin de pouvoir comparer les résultats, M. Pépin vérifiera également s'il y a eu d'autres rapports TAGA dans le passé.

7. CAPTATION DES BIOGAZ DANS LES VIEILLES CELLULES DOSSIER ODOTECH

Le réseau de captage des biogaz est complété pour une partie des vieilles cellules d'enfouissement (1977). Pour ce qui est de l'autre partie, seulement les puits de captage sont installés.

Pour ces cellules, la production de biogaz est à la baisse, mais la qualité du méthane est encore bonne. Cependant, ces biogaz ne peuvent pas être ajoutés aux biogaz des nouvelles cellules afin de ne pas les diluer. Toutefois, avec un réseau de captage parallèle, les biogaz des vieilles cellules pourraient être utilisés pour chauffer un garage de la RGMRM.

M. Pépin a demandé à ce qu'une nouvelle évaluation du modèle de production de biogaz des vieilles cellules soit réalisée. Cette évaluation permettra d'estimer si le potentiel des biogaz des vieilles cellules est encore intéressant.

M. Milette souligne que le projet de captation des biogaz des vieilles cellules aurait dû être mis de l'avant l'an dernier, tel qu'il avait été suggéré lors d'une des rencontres du comité de vigilance.

8. SUIVI DE L'ARRIVÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS

À la fin du mois de février 2010, le volume de matières reçu au lieu d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès, est environ 28 000 tonnes, soit 2 % sous les prévisions.

En 2009, au total, 248 000 tonnes de matières résiduelles ont été enfouies, soit un surplus de 48 000 tonnes. En prévision du retrait de la Ville de Sherbrooke, annoncé en cours d'année, la RGMRM a recruté de nouveaux clients. C'est les matières de ces nouveaux clients qui expliquent ce surplus. En 2010, le volume de matières enfouies reviendra à 200 000 tonnes.

Dans les prochaines années, la RGMRM prévoit que la quantité de matières résiduelles enfouie au lieu d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès diminuera. Lorsque les contrats de différents clients viendront à échéance, on prévoit que plusieurs de ces clients pourraient cesser de faire affaires avec la RGMRM.

La planification stratégique de la RGMRM devrait être prête au mois de mai.

9. SUIVI ENVIRONNEMENTAL DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS

M. Daniel Pépin mentionne qu'il pourrait remettre aux membres du comité de vigilance une copie du rapport bilan environnemental annuel (au 31 mars) de la RGMRM. Cependant, il préférerait attendre à la prochaine rencontre et inviter le directeur à l'environnement de la RGMRM (M. Michel Boily) à venir présenter le bilan.

M. Boily sera donc invité à la prochaine rencontre du comité de vigilance.

10. ARTICLES PARUS DANS LE STÉPHANOIS

M. Pierre Milette mentionne qu'il a écrit et fait publier deux articles dans le journal *Le Stéphanois*. Un article qui décrivait le Comité de vigilance et son rôle, tandis que le deuxième article portait sur le Comité d'observateurs des odeurs qui a été mis en place l'an passé.

11. VARIA

Aucun sujet.

12. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

Il est convenu que la prochaine réunion aura lieu le 22 juin 2010, à 19 h.

13. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CE 22^{ÈME} JOUR DE JUIN 2010



Patrick Simard, secrétaire
Comité de vigilance du lieu d'enfouissement
technique de Saint-Étienne-des-Grès